



Intervention de Marisol Touraine

Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

Conférence de presse relative à l'ouverture du portail national pour les personnes âgées

Jeudi 4 juin 2015

Seul le prononcé fait foi

Madame la secrétaire d'Etat, Laurence ROSSIGNOL,

Madame la Ministre, présidente du Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Paulette GUINCHARD,

Madame la directrice générale de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Geneviève GUEYDAN,

Mesdames, Messieurs,

L'augmentation constante de l'espérance de vie est une chance formidable pour notre pays. Elle est aussi un défi majeur pour notre société.

A 85 ans, **une personne sur cinq est en perte d'autonomie** et nécessite un soutien, une aide, un service ou une prise en charge. **Plus de 4 millions de Français** aident régulièrement un de leurs proches âgé de 60 ans ou plus, dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou par un soutien moral.

Seul le prononcé fait foi

Depuis trois ans, j'ai fait de **l'adaptation de notre protection sociale aux enjeux du vieillissement** l'un des axes majeurs de mon action. De la loi garantissant l'avenir et la justice de notre système de retraites, à la loi de modernisation de notre système de santé, notre modèle social a évolué pour mieux prendre en compte cette réalité.

Le **projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement**, que je défends actuellement avec Laurence ROSSIGNOL entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Cette loi permettra de mieux anticiper les conséquences du vieillissement et d'accompagner concrètement, au quotidien, les personnes en situation de perte d'autonomie.

Aujourd'hui nous ouvrons une première grande étape pour les personnes âgées et leurs proches, avec la création de ce portail national.

L'enjeu, c'est de répondre aux inquiétudes qui touchent de nombreux Français. Ce dispositif s'inscrit dans la mise en place d'un **service public d'information en santé**, qui est l'une de mes grandes priorités.

Parce ce que l'information, c'est d'abord un enjeu de **transparence et d'égalité**. J'en ai fait mon cheval de bataille avec la création de la base médicament pour une information fiable, neutre et transparente sur les médicaments et du site « Transparence-Santé » pour consulter l'ensemble des liens d'intérêts entre les laboratoires pharmaceutiques et les professionnels de santé.

Avec ce portail, nous facilitons le quotidien des Français. Pour qu'il n'y ait plus d'un côté, ceux qui savent et, de l'autre, ceux qui sont démunis faute de ne pas connaître les bons interlocuteurs.

Comment être aidé à domicile ? Comment choisir une maison de retraite proche de chez soi ? Comment aménager son logement ? Comment vivre chez soi avec la maladie d'Alzheimer ? Comment trouver du soutien en tant qu'aidant ? Ces questions, trop souvent, ne trouvent pas de réponse immédiate. Elles seront désormais « à portée de clic ».

Une seule adresse, www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, permettra à chacun de trouver rapidement et simplement toutes les informations nécessaires.

Que trouve-t-on sur ce site ?

- D'abord, **7 grandes rubriques** qui répondent aux situations les plus courantes. Pour que la lecture soit facile et que l'accès à l'information soit rapide, les

intitulés sont très clairs : « vivre à domicile », « vivre ailleurs temporairement », « choisir un hébergement », « bénéficier d'aides », « exercer ses droits » et « aider un proche ». Une dernière rubrique « à qui s'adresser ? » permet de faire le lien avec un interlocuteur identifié.

- Ensuite, le site contient ce que l'on a pris l'habitude d'appeler sur internet une « **FAQ** », une « foire aux questions ». Cet espace est très utile, parce que beaucoup de questions reviennent régulièrement, elles doivent donc apparaître de manière lisible.
- Enfin, des vidéos pédagogiques et des dossiers thématiques permettent de s'informer rapidement et de façon très imagée.

Au-delà, je veux insister sur **deux avancées très concrètes** qui vont faciliter le quotidien des personnes âgées et de ceux qui les entourent :

- D'abord, un **annuaire** recense les coordonnées de plus de 10 000 établissements et services s'adressant aux personnes âgées : points d'informations locaux, établissements d'hébergement, unités de soins de longue durée, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Chacun pourra trouver la solution qui lui convient.
- Ensuite, un **simulateur** permet de calculer le reste à charge pour un mois d'hébergement permanent. Il facilite l'accès aux droits, en offrant également une information claire sur l'ensemble des déductions d'impôts et prestations sociales. Nous en ferons une démonstration tout à l'heure.

Vous le voyez, toute les informations utiles sont disponibles sur un même espace, et elles sont organisées de manière telle que chaque interrogation trouve une réponse rapide. Je prends **un exemple** : j'ai un proche en situation de perte d'autonomie et je cherche une prise en charge temporaire pour les vacances. Je me rends sur la rubrique « vivre ailleurs temporairement », je visionne la vidéo « chercher un hébergement temporaire » et j'anticipe ainsi les démarches à accomplir. Je me rends ensuite sur l'annuaire, où je peux identifier un EHPAD à proximité de chez moi et le contacter directement pour prévoir cet hébergement.

Ce site évoluera encore après l'adoption du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Les tarifs de chaque EHPAD apparaîtront directement pour permettre à tous les Français de comparer les offres plus rapidement.

Notre ambition, c'est que ces services bénéficient à tous. Nous allons lancer dans les prochains jours **une grande campagne de communication** pour faire connaître le portail. Nous mettons par ailleurs en place une plateforme téléphonique parallèle au site : des téléconseillers seront joignables du lundi au vendredi au 0820 10 39 39.

Mesdames, Messieurs,

Avant de terminer, je veux saluer le travail qui a été mené pour concevoir ce site. Il n'aurait pu voir le jour sans un partenariat efficace entre le ministère et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Je n'oublie pas non plus la coopération des départements, des associations de personnes âgées, d'usagers, d'aidants, les fédérations d'établissements et de services, ainsi que les caisses de sécurité sociale.

Ce portail marque une grande étape pour le service public d'information en santé. C'est une avancée pour l'autonomie et la citoyenneté. Parce qu'avoir accès à l'information est un droit. Le droit pour chacun de faire des choix en connaissance de cause et dans le respect de ses convictions.

Le portail que nous ouvrons aujourd'hui, c'est une seule adresse pour toutes les réponses. Une seule adresse pour faciliter son quotidien. Une seule adresse pour relever, ensemble, le défi du vieillissement.

Je vous remercie.